



# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 27

7 juillet 1971

### RAPPORT DE M. SHARP SUR LES ENTRETIENS INTERNATIONAUX

*A son retour à Ottawa après deux semaines d'entretiens à Lisbonne, Paris, Washington et New York, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait le rapport suivant à la Chambre des communes le 14 juin:*

...Vendredi, au siège des Nations Unies à New York, j'ai eu un entretien avec le secrétaire général et avec M. Kittani, sous-secrétaire général aux Affaires Interorganisations, qui coordonne les entreprises de secours des Nations Unies au Pakistan oriental et au Bengale occidental. Cet après-midi, je dois rencontrer le ministre des Affaires étrangères de l'Inde, M. Swaran Singh. Ces conversations permettront au Gouvernement de déterminer les besoins actuels au Pakistan oriental et au Bengale occidental et les rouages nécessaires pour fournir des secours. Nous pourrons ainsi accorder une assistance supplémentaire des plus efficaces.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement vous a fait un rapport sur la réunion ministérielle mixte sur la pollution des Grands lacs qui a eu lieu jeudi dernier à Washington et où je dirigeais la délégation du Canada. L'accord canado-américain que nous allons négocier au cours des prochains mois

exige une collaboration intergouvernementale d'une ampleur sans précédent puisqu'il met en cause, de notre côté, les Gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec et, du côté américain, ceux des États-Unis et des cinq États qui bordent les Grands lacs.

Je dois dire... que j'ai été impressionné à Washington par l'attitude de tous les intéressés qui ont accepté de lutter contre la détérioration des Grands lacs, qui ont résolu en bloc de se mettre à l'oeuvre et qui, les uns après les autres ont fait ressortir le caractère urgent de la tâche.

Nous nous sommes déjà attaqués au problème des deux côtés de la frontière. Dès son entrée en vigueur, l'accord fixera des objectifs précis, il accélérera les travaux et il fournira à la Commission mixte internationale les pouvoirs dont elle a besoin pour exercer la surveillance qui assurera le respect et le maintien des normes de qualité.

#### LE TRANSPORT DU PÉTROLE

J'ai déjà dit à la Chambre que, au cours de notre séjour à Washington, mon collègue, le ministre de l'Environnement et moi-même avions eu un entretien avec le secrétaire Rogers au sujet du transport éventuel de pétrole depuis la baie de Prudhoe jusqu'à Seattle par le détroit Juan de Fuca et le détroit de Georgie. J'ai bien fait comprendre au secrétaire Rogers que mon dessein n'était pas, contrairement à ce que d'aucuns ont affirmé, de faire valoir les avantages de ce qu'on a appelé la "route du Mackenzie", mais plutôt de signaler au Gouvernement des États-Unis qu'il est de l'intérêt commun des deux pays d'éviter le risque grave de pollution de ce que mon collègue, le ministre de l'Environnement, a décrit comme étant "essentiellement une mer intérieure autour de laquelle se trouvent de grandes concentrations humaines et des intérêts économiques importants, sans oublier des éléments naturels d'une grande beauté et d'une grande valeur récréative."

J'ai signalé au secrétaire Rogers que le trans-

#### SOMMAIRE

Rapport de M. Sharp sur les entretiens internationaux .....	1
Bill qui interdira toute publicité sur la cigarette .....	3
Mission économique en Chine .....	4
Les simulateurs de vol d'hélicoptère .....	4
Les militaires canadiens à Chypre .....	5
Exposition internationale d'artisanat .....	5
Entente canado-danoise sur la pêche au saumon .....	5

port du pétrole par ces voies d'eau n'offre aucun avantage économique au Canada alors qu'il impose au Canada presque tous les risques de pollution par le pétrole. Nous ne pouvons pas empêcher cette éventualité par la loi, mais nous pouvons espérer que les États-Unis partageront notre souci et que, avec nous, ils ne ménageront aucun effort en vue d'empêcher une catastrophe.

M. Rogers s'est engagé à me faire savoir très prochainement quelles dispositions peuvent être prises en vue d'études conjointes portant sur ce problème de l'environnement. En retour, je suis convenu avec lui que ces études conjointes devraient englober les problèmes de la pollution par le pétrole de la côte atlantique, où le passage des pétroliers qui se rendront dans les ports du Canada pourrait porter atteinte à l'environnement des États-Unis. Je suis convaincu que nos vues sont communiquées de telle façon qu'elles aient une influence sur l'étude que feront les États-Unis de la question avant que des décisions définitives ne soient prises.

#### RÉUNION DES MINISTRES DE L'OTAN

A la réunion de Lisbonne des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, l'Alliance a concentré ses efforts sur la tendance très nette à la détente entre l'Est et l'Ouest, que laissait déjà présager la réunion de Bruxelles, en décembre. Cet aboutissement d'une planification soignée et d'une étude attentive des intentions des Soviétiques qui durent depuis de nombreuses années est en train de donner une nouvelle orientation à l'Alliance, où l'affrontement cède la place à la négociation. Tout comme à Washington un peu plus tard, j'ai éprouvé le sentiment de prendre part à un événement d'une importance historique.

Le progrès des entretiens des quatre puissances au sujet de Berlin a permis aux ministres d'exprimer l'espoir que, avant la prochaine réunion de décembre, ces négociations pourraient avoir atteint le stade où pourraient débiter des conversations multilatérales menant à une conférence sur la sécurité. Cela confirme l'importance que l'Alliance attache à ce que les entretiens sur Berlin parviennent à créer le climat nécessaire à la solution des problèmes européens de plus grande envergure.

La principale question étudiée à la réunion a été la proposition de l'Alliance touchant une réduction équilibrée et parallèle des effectifs militaires. Après plusieurs années de silence, les Soviétiques semblent bien avoir commencé récemment à s'intéresser à cette question. Le discours qu'a prononcé M. Brejnev à Tiflis en mai, les conversations que le Premier ministre a eues avec les dirigeants soviétiques à Moscou et le discours qu'a prononcé vendredi dernier M. Brejnev, tout cela indique assez clairement que l'Union soviétique commence à adopter une attitude plus ouverte à l'égard de la réduction des effectifs.

Les ministres sont convenus qu'il importe de

poursuivre l'examen des données susceptibles d'établir que les négociations pourraient commencer. Les ministres se sont entendus pour que leurs gouvernements intensifient leur exploration de cette question de façon bilatérale avec les pays de l'Europe de l'Est. Incidemment, permettez-moi de dire que c'est en partie à cela que s'est employé notre Premier ministre à Moscou.

Ils ont aussi décidé que les sous-ministres des Affaires étrangères ou d'autres hauts fonctionnaires se rencontrent à Bruxelles à une date rapprochée afin d'évaluer les résultats des contacts exploratoires et de se consulter sur la façon d'aborder, quant au fond et à la forme, la question de la réduction des effectifs. Le Canada a appuyé ces mesures et demandé qu'on poursuive une action plus directe. En réponse à une proposition canadienne, les ministres se sont montrés disposés à nommer en temps utile un représentant ou des représentants qui poursuivraient l'exploration actuelle au moyen d'entretiens avec l'Union soviétique et les autres gouvernements intéressés. Espérons que la création de l'Union soviétique et de ses alliés va indiquer une intention d'entreprendre sans retard des négociations actives sur cette question, qui est d'une importance vitale pour la sécurité et la stabilité de l'Europe.

J'ai profité de ma présence à la réunion pour avoir des entretiens bilatéraux avec quelques-uns de mes collègues des États membres. L'entretien franc et direct que j'ai eu avec M. Patricio, ministre des Affaires étrangères du Portugal, devrait intéresser la Chambre tout particulièrement. J'ai indiqué clairement au ministre l'attitude ferme qui est celle du peuple canadien à l'égard de la politique coloniale que poursuit le Portugal en Afrique. J'ai résumé à son intention les entretiens que j'avais eus en mars avec des dirigeants de l'Afrique noire. J'ai demandé avec instance au Portugal, comme je l'avais fait déjà en d'autres occasions, de faire évoluer ses territoires africains vers l'autonomie de gouvernement, cela dans son propre intérêt comme dans celui de l'humanité tout entière.

#### RÉUNION DES MINISTRES DE L'OCDE

Partant de la réunion de l'OTAN à Lisbonne, je me suis rendu à Paris, où avait lieu la réunion des ministres de l'OCDE. J'étais accompagné du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce.

La réunion a porté surtout sur les perspectives économiques, sur la création d'un organisme de niveau élevé qui s'occuperait des problèmes relatifs à la libéralisation du commerce, et sur l'aide au développement. Au sujet des perspectives économiques, le climat dominant était celui d'un optimisme prudent. On prévoyait que les États membres, en particulier ceux de l'Amérique du Nord, connaîtraient une hausse du taux de croissance du PNB. J'ai été frappé de voir dans quelle mesure les États membres font face aux mêmes soucis et aux mêmes problèmes, soit ceux du chômage, de l'inflation et des dangers

## BILL QUI INTERDIRA TOUTE PUBLICITÉ SUR LA CIGARETTE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a déposé devant les Communes le 10 juin un projet de loi interdisant toute publicité des produits à cigarette à partir du 1er janvier 1972.

“La Loi sur la cigarette, déclare M. Munro, interdira aux fabricants canadiens la publicité des produits à cigarette à la télévision, à la radio, dans les journaux ou au moyen de primes ou de coupons.”

Le bill, dont on a tout juste fait la première lecture, interdit également la fabrication ou l'importation pour la vente, ou la vente de produits à cigarette contenant des taux de goudron ou de nicotine supérieurs à ceux recommandés par le ministre; il oblige les fabricants à indiquer la quantité de goudron ou de nicotine contenue dans chaque paquet de cigarettes; il requiert la mise en garde suivante relative au risque sanitaire sur tous les paquets, en anglais et en français: “MISE EN GARDE: NÉFASTE À LA SANTÉ - LE DANGER S'ACCROÎT AVEC L'USAGE - N'ASPIREZ PAS” et il prévoit des peines maximales allant jusqu'à \$100,000 ou jusqu'à cinq années d'emprisonnement, ou les deux, sur déclaration de culpabilité à la suite d'une mise en accusation; et allant jusqu'à \$10,000 ou deux ans, ou les deux, sur déclaration sommaire de culpabilité.

“Comme l'a fait remarquer le Rapport du Comité de 1969, il est bien établi que la cigarette constitue un danger sanitaire grave et une des principales causes de maladie que l'on peut prévenir et dont nous pouvons et devons nous occuper”, ajoute M. Munro.

On peut se faire une idée de l'ampleur du problème si l'on songe à tous les cas de cancer du poulmon attribuables pour la plupart à la cigarette et au fait que le cancer du poulmon est devenu la plus grande cause de mortalité due au cancer au Canada. La cigarette est également une grande cause de mortalité et d'invalidité due à des attaques cardiaques et à des maladies respiratoires chroniques. Le ministre a fait remarquer que l'Organisation mondiale de la Santé, à son assemblée générale de mai, a adopté une résolution demandant à tous les états membres de l'OMS d'étudier tous les moyens possibles d'appliquer les recommandations visant à enrayer le danger que présente la cigarette pour la santé. Les recommandations comprenaient la suppression éventuelle de toute la publicité de la cigarette.

“Il est évident, dit M. Munro, que la réduction des dangers de la cigarette est au premier rang des problèmes que la santé publique doit résoudre, et que l'éducation sanitaire ne suffit pas.” Le ministre a fait allusion aux enquêtes faites par le Bureau fédéral de la statistique pour le compte de son ministère depuis 1964, lesquelles révèlent que le pourcentage des hommes adultes fumant la cigarette a baissé au Canada, alors que celui des femmes adultes et des



*L'honorable John C. Munro,  
ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social*

adolescents est resté à peu près le même et celui des adolescentes a augmenté considérablement.

“Comme le Comité permanent l'a souligné, il peut sembler préférable, à première vue, d'interdire les produits, déclare M. Munro, mais on ne peut sérieusement envisager cette mesure et je ne crois pas qu'une personne sérieuse envisagerait une telle possibilité.”

“Toutefois, nous pouvons agir sur le plan de la publicité. On parle beaucoup des effets de la réclame et dans quelle mesure elle incite les gens à fumer. Cela se résume à ceci: on ne peut pas interdire complètement la cigarette, mais on peut refuser d'accepter de promouvoir l'utilisation d'un produit qui constitue un grand danger pour la santé.”

### PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU BILL

Le bill contient une disposition en vertu de laquelle le Gouverneur en conseil peut établir un règlement concernant la quantité maximale de nicotine, de goudron ou autres ingrédients que peut contenir la fumée d'un produit à cigarette. Il prévoit également que le règlement recommandé par le ministre détermine la quantité maximale de nicotine ou autres ingrédients qui peuvent être contenus dans le tabac de la cigarette. (On fait la distinction entre la fumée et le tabac, car le goudron est produit lorsqu'on fume la cigarette; la nicotine est un ingrédient naturel.)

M. Munro dit que son ministère, de concert avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Industrie et du Commerce, consultera les industries de fabrication et de production du tabac en rapport avec l'établissement des taux de goudron et de nicotine.

Le projet de loi mentionne aussi qu'aucune personne n'encouragera directement ou indirectement et de quelque façon que ce soit la vente d'un produit à cigarette, excepté à l'intérieur de son commerce. Le Comité permanent a recommandé qu'une mise en garde et qu'une indication des taux de goudron et de nicotine soient placées sur les machines de distribution.

Le bill empêche également la vente de cigarettes qui ne sont pas cerclées d'une ligne imprimée (cette ligne constitue une mise en garde signifiant que les concentrations de goudron et de nicotine s'accroissent à mesure que le bout rapetisse); il interdit la distribution gratuite de cigarettes à des fins publicitaires; il interdit aux fabricants de déclarer que leur produit est sûr parce qu'il est conforme à la Loi; il prévoit la nomination, par le ministre, d'inspecteurs et d'analystes des produits à cigarette.

Une enquête du Bureau fédéral de la Statistique montre que contrairement à l'opinion populaire, une minorité, soit seulement deux Canadiens adultes sur cinq fument la cigarette par habitude.

## MISSION ÉCONOMIQUE EN CHINE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a dirigé une mission économique en Chine, du 25 juin au 4 juillet. La délégation canadienne s'est rendue en Chine sur l'invitation de M. Pai Hsiang-Kuo, ministre du Commerce extérieur.

Une dizaine de représentants des principales associations commerciales et économiques du Canada ainsi qu'un groupe de hauts fonctionnaires des ministères fédéraux intéressés aux relations économiques sino-canadiennes, accompagnaient le ministre. Au nombre des hommes d'affaires faisant partie de la mission, on comptait des représentants de plusieurs secteurs de l'économie canadienne, notamment l'agriculture, l'industrie forestière, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et les banques, ainsi que des spécialistes en exportations et importations.

La mission a passé quatre jours à Pékin et les membres ont eu des entretiens avec des représentants des ministères responsables des affaires économiques, ainsi qu'avec des représentants des sept organismes d'État chargés du commerce international de la Chine.

M. Pepin a déclaré que les hommes d'affaires canadiens se sont montrés très intéressés à la Chine depuis l'établissement de relations diplomatiques entre ce pays et le Canada. "Je suis convaincu, a dit M. Pepin, que cette mission nous fournira des occasions d'élargir nos relations économiques avec la Chine et d'accroître les échanges commerciaux entre les deux pays."

## LES SIMULATEURS DE VOL D'HÉLICOPTÈRE

Le CH-47 Chinook qui ressemble un peu au module lunaire Eagle et qui lui est apparenté d'une certaine manière est le premier simulateur de vol d'hélicoptère créé et construit par CAE Electronics Ltd. de Montréal, un des principaux constructeurs en matière de simulateurs de vol commerciaux pour les avions comme le Boeing 747, le Douglas DC-10 et le Lockheed 1011.

Cependant, ce simulateur CH-47 Chinook diffère autant des simulateurs de gros avions qu'un appareil à aile fixe diffère d'un appareil à voilure tournante.

Même si les deux types servent à l'entraînement des pilotes le simulateur d'hélicoptère CAE a été conçu et construit à titre d'instrument de recherche pour créer et évaluer des systèmes de guidage et de contrôle qui accroîtront considérablement le contrôle de vol et la souplesse de navigation des appareils ADAC (avions à décollage et atterrissage sur courte distance).

CAE a entrepris la conception du système vers la fin de 1968; on prévoit que la mise au point et l'évaluation par le client se termineront vers la fin de 1972. Plusieurs sociétés industrielles des États-Unis et du Canada collaborent en sous-traitance à ces travaux.

Le simulateur d'hélicoptère CAE qui sert de laboratoire pour les essais et l'évaluation des dispositifs possède un système de mouvements de six degrés, monté sur mur, qui reproduit les divers mouvements d'un aéronef: tangage, roulis, soulèvement, lacet, inclinaisons longitudinales et latérales.

Le système CAE correspondant pour les avions à voilure fixe est monté sur le sol même. Le mode de montage en cantilever permet à la cabine de l'hélicoptère de se déplacer du sol au plafond, une caractéristique évidemment nécessaire dans le cas des hélicoptères.

La demande de simulateurs de vol d'hélicoptère devrait monter en flèche, de pair avec le nombre toujours croissant d'hélicoptères affectés à des services qui leur sont propres.



## LES MILITAIRES CANADIENS À CHYPRE

*Bien que les militaires canadiens à Chypre aient pour tâche principale de garnir les avant-postes des Nations Unies dans la vieille ville fortifiée de Nicosie, ils font fréquemment de longues patrouilles dans la magnifique campagne vallonnée pour effectuer des observations et des relevés, tâches qui font partie de la routine quotidienne d'une force de maintien de la paix. L'unité canadienne, qui est actuellement en service pour six mois à Chypre, est le Premier bataillon canadien d'infanterie légère de la Princesse Patricia.*

*La Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), qui est entrée en activité en mars 1964, se compose de quelque 7,000 officiers et hommes de troupe d'Autriche, de Grande-Bretagne, du Canada, du Danemark, de Finlande, d'Irlande et de Suède.*

Nations Unies



## EXPOSITION INTERNATIONALE D'ARTISANAT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la venue au Canada durant les mois d'été et le début de l'automne, d'une Exposition internationale itinérante d'Artisanat, organisée par l'Agence de Coopération culturelle et technique.

Cette Exposition sera présentée successivement à Moncton, Nouveau-Brunswick du 10 au 18 juillet; à Québec du 24 juillet au 1er août; à Montréal du 7 au 15 août; à Ottawa du 21 au 29 août; à Toronto du 2 au 9 septembre; et à Winnipeg du 26 septembre au 4 octobre.

Les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, assumeront l'organisation de l'Exposition dans diverses villes du circuit, de concert avec l'Agence et le ministère des Affaires extérieures. Elles avaient déjà contribué à la mise sur pied de cette manifestation en fournissant des pièces de leur propre artisanat.

L'Agence de Coopération culturelle et technique a été créée à Niamey (Niger) en mars 1970 et regroupe vingt-deux pays totalement ou partiellement d'expression française, dont le Canada. Sa mission est de développer entre les pays de la communauté francophone des liens de coopération mutuelle dans les domaines relevant de l'éducation, de la culture, des sciences et des techniques.

## ENTENTE CANADO-DANOISE SUR LA PÊCHE AU SAUMON

Le ministre des Pêches et des Forêts, monsieur Jack Davis, a annoncé à la Chambre des communes, le 7 juin, que le Gouvernement du Danemark a accepté de limiter ses prises de saumon de l'Atlantique sur la côte orientale du Canada.

Voici le texte de la déclaration de M. Davis:

Les pêches de saumon de l'Atlantique, comme le savent bien des députés, traversent une période difficile. Les ressources sont en baisse depuis plusieurs années, et, à cause de la pollution et aussi de pêches excessives de cette espèce unique, le Gouvernement a été obligé d'adopter des mesures spéciales pour la protection des remontes de saumon du littoral oriental du Canada.

L'une des raisons de la baisse des ressources est l'augmentation du volume des prises de citoyens étrangers. Un cas d'espèce est la mise en place d'une importante entreprise de pêche commerciale au large du littoral occidental du Groenland. Depuis le début des années 60 et de plus en plus activement jusqu'à 1969, des pêcheurs originaires du Danemark, de la Norvège, des îles Féroé et du Groenland même ont pris de grandes quantités de saumon de l'Atlantique, dont beaucoup venaient de notre pays.

La prise la plus forte de saumon de l'Atlantique au large des côtes occidentales du Groenland a été

enregistrée en 1969, soit plus de 2,000 tonnes métriques, ce qui correspondait, pour cette année-là, aux prises commerciales globales du littoral oriental du Canada.

Le Gouvernement canadien a protesté contre l'intensification de la pêche au saumon atlantique. Il a fait connaître son point de vue aux pays intéressés et aux réunions annuelles de la Commission internationale mixte des pêches du nord-ouest de l'Atlantique.

Pour la première fois cet été, le Danemark imposera une restriction sur l'ensemble de sa pêche. Il a convenu officiellement de restreindre le nombre de navires de pêche au chiffre atteint en 1969. C'est la position officielle du Gouvernement danois. Toutefois, il convient de constater que le nombre global de navires danois qui pêchaient le saumon atlantique au large du Groenland a baissé de 15 à 13 en 1970. On prévoit en 1971 un nombre maximum de 10 navires, 3 parmi les plus gros qui s'adonnaient à cette pêche étant maintenant utilisés pour d'autres pêches.

Lorsque je me suis rendu au Danemark la semaine dernière, le ministre danois des Pêches qui est également chargé du Groenland m'a déclaré que son Gouvernement s'inquiétait de la quantité disponible de saumon atlantique et adoptait trois mesures qui pourraient dans l'ensemble influencer sur l'importance de la flotte danoise de pêche dans les années à venir. Ces mesures sont les suivantes: a) L'imposition d'une taxe sur la quantité de saumons pêchés; b) Des prêts du Gouvernement pour permettre aux propriétaires de navires de pêche au saumon de les convertir pour la prise d'autres espèces comme les requins et les crevettes; et c) Le lancement d'un programme spécial de recherches visant à découvrir d'autres espèces que ces navires pourraient prendre en d'autres eaux.

Je prévois donc que les prises danoises, à l'ouest du Groenland, diminueront. Je prévois aussi une diminution des prises effectuées par les Norvégiens et aussi par les habitants des îles Féroé. Ces prises diminueront également parce que les contingents de saumon au large de la Norvège, dans le nord-est de l'Atlantique ont été réduits et que les navires qui, encore tout dernièrement, participaient aux pêches dans le nord-est de l'Atlantique et au large du Groenland, ont maintenant une saison beaucoup plus courte pour faire leurs frais.

#### EFFETS DU MARCHÉ COMMUN

Je devrais ajouter que l'avenir du Marché commun pourrait, pour une bonne part, éliminer notre problème. Si le Danemark suit l'exemple de la Grande-Bretagne et se joint au Marché commun européen, ses pêcheurs commerciaux ne pourront plus opérer en-

deçà de la limite de 12 milles au large de la côte ouest du Groenland. Il en est de même de la Norvège et des îles Féroé. Autrement dit, la pêche côtière au large du Groenland occidental sera réservée en majeure partie aux autochtones du Groenland. Et si nous réussissons à obtenir de l'Organisation des Nations Unies qu'elle accepte l'interdiction en haute mer de la pêche au saumon lors de la conférence de 1973 sur le droit de la mer, alors le seul saumon canadien pris au large du Groenland sera pris en-deçà de la limite de 12 milles du Groenland même.

Je ne veux pas insinuer que c'est là la solution à tous nos problèmes. Les Danois, comme les Norvégiens et les habitants des îles Féroé continueront de faire la pêche au large du Groenland occidental en 1972 et en 1973. Officiellement, le Danemark, s'entient encore à son niveau d'activité de 1969. Mais comme je l'ai déjà dit, nous prévoyons une diminution du nombre de navires qui iront jusqu'au Groenland occidental et la pêche du saumon canadien au large des côtes devrait être réduite d'autant.

#### RAPPORT DE M. SHARP SUR LES ENTRETIENS INTERNATIONAUX

(Suite de la page 2)

qui menacent le milieu physique. Ces problèmes vont continuer de se poser à nous et les participants ont conclu qu'il n'existe pas là de solution facile. Les ministres se sont entendus, sans qu'on entende de voix dissidente, pour dire que l'inflation ne doit pas être la rançon du plein emploi. On a insisté sur la nécessité de lutter contre la mentalité inflationniste, et j'ai demandé à l'Organisation qui est, par nature, dégagée des préoccupations politiques nationales, de poursuivre et d'intensifier tant ses études sur le problème que ses efforts visant à faire mieux comprendre au public les dangers insidieux de l'inflation.

On a étudié à fond les propositions du Secrétaire général touchant la création d'un groupe de niveau élevé qui serait chargé d'évaluer les problèmes courants du commerce international, d'examiner les moyens d'affronter ces problèmes et d'établir les diverses possibilités de solutions. Par cette initiative, le Secrétaire général voulait aussi maintenir le niveau élevé de libéralisation déjà réalisé en matière de commerce international et empêcher une régression à cet égard. Cette initiative a reçu beaucoup d'appui et les ministres sont convenus que le groupe devait être créé. J'ai exprimé notre intention très nette de faire un apport au travail du groupe, et notre espoir de voir celui-ci engendrer de nouveaux progrès dans le domaine du commerce multilatéral sans porter atteinte aux responsabilités et aux prérogatives du GATT. La plupart des autres orateurs ont traité de ce point, auquel le communiqué fait écho....